

# JEU VIDÉO

## un secteur en pleine croissance

UNE ACTIVITÉ QUI  
TOUCHE PRÈS DE  
2 FRANÇAIS SUR 3

**70%**

des Français jouent  
occasionnellement



**34 ans**

âge moyen du  
joueur en France

**54%**  
hommes

**46%**  
femmes

**52%**

des foyers français sont  
équipés de consoles de  
jeux de salon en 2016



**20 M**  
de consoles  
de salons



**19,5 M**  
de consoles  
portables

## TOP 5 des jeux physiques les plus vendus en 2016

1,4 M

FIFA 17



509 800

Call of Duty : Infinite Warfare



452 600

GTA V



Pokemon Soleil et Lune

805 400



Battlefield 1

465 800



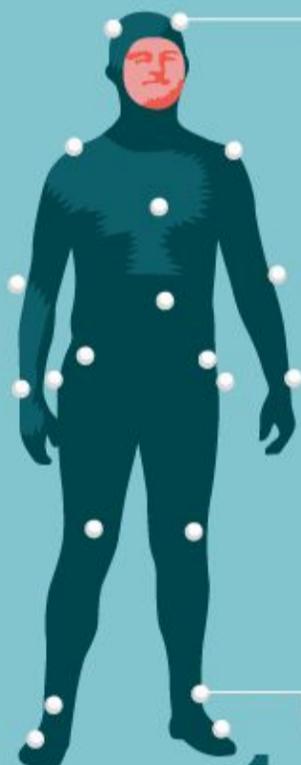
## LE JEU VIDÉO, UN MARCHÉ EN PLEINE EXPANSION...

**3,1 MDE€**

chiffres d'affaires en 2016 de l'ensemble  
du marché des jeux vidéo (édition,  
production, matériel et vente au détail)  
en hausse de 5,7 % par rapport à 2015.

**228 entreprises**

d'édition de jeux vidéo génèrent un chiffre  
d'affaires de 1,6 milliard d'euros, pour  
une valeur ajoutée de 644 millions d'euros.



Elles emploient  
58 % de leur chiffre d'affaires à l'export

**1 898 salariés** et réalisent

**63%**

du chiffre d'affaires  
du jeu vidéo est  
représenté par les  
ventes de consoles  
(salon et portables)

**19%**

du chiffre d'affaires  
est représenté par  
les ventes de jeux  
sur PC

**18%**

par les autres supports  
(ordiphones, tablettes,  
et télévision en ligne)

**2,2 M**

de consoles de salons et portables de 7<sup>e</sup> et  
8<sup>e</sup> génération ont été vendues en 2016



la part des jeux vidéo  
français progresse  
dans les ventes mais  
ne représentent toujours  
qu'un peu moins de 6 %  
du total des jeux  
physiques vendus



**19,3 M**

de jeux vidéo sur  
support physique  
vendus. Le marché  
est en baisse en 2016

## ... AU DYNAMISME FORTEMENT ENCOURAGÉ PAR L'ÉTAT

Le **crédit d'impôt** jeu vidéo est un dispositif fiscal qui permet aux entreprises de création de déduire de leur impôt une part des dépenses de production d'un jeu.

**2 M€**

Les dépenses de  
sous-traitance  
européennes prises  
en compte dans le  
calcul du crédit  
d'impôt est passé  
de 1 à 2 millions  
d'euros



**30%**

Inscrit dans la loi de finances  
2017, son taux a été relevé  
de 20 % à 30 % des dépenses  
de production

**6 M€**

Le plafond du crédit  
d'impôt pour chaque  
entreprise a été relevé  
de 3 à 6 millions d'euros